

Formation de deuxième cycle pour une nouvelle voie de pratique infirmière avancée en santé mentale

Claire Page, Professeure au Département des sciences infirmières, Université du Québec à Rimouski

Contexte

L'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) est en voie de créer une nouvelle classe de spécialité infirmière en santé mentale et d'établir, par règlement, la formation et l'expérience requises pour évaluer les troubles mentaux, une nouvelle activité réservée par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (Office des professions du Québec, 2012 OIIQ, 2012). Pour répondre aux exigences de ces avancées, un programme de maîtrise est offert par le réseau de l'Université du Québec depuis 2011. Environ 50 infirmières y sont actuellement inscrites. Des infirmières cliniciennes spécialisées en santé mentale et soins psychiatriques (ICS-SM/PSY), un titre réservé, intégreront donc bientôt le système de santé.

Une formation qui tient compte des besoins de la population

Au Québec, l'Évaluation de l'implantation du Plan d'action en santé mentale 2005-2010 (MSSS, 2012) indique que les efforts fournis dans la foulée de ce plan ont permis d'améliorer l'offre de services en santé mentale. Des progrès demeurent toutefois requis sur les plans de la participation des proches aux soins, de la lutte contre la stigmatisation, du passage des services courants vers les services de santé mentale de première ligne ou spécialisés, et des soins de santé mentale dispensés dans les urgences. L'ampleur et la complexité des troubles concomitants demeurent des enjeux majeurs, tout comme les besoins particuliers des jeunes et des personnes âgées. La contribution d'ICS-SM/PSY constitue une solution innovante, qui reflète les pistes de recommandations émises à la suite de l'évaluation de l'implantation du plan d'action.

La pertinence de l'ICS-SM/PSY

De nombreux articles provenant surtout de l'Australie et des États-Unis démontrent le grand potentiel d'une pratique infirmière avancée en santé mentale (Hanrahan, Delaney et Stuart, 2012; Wheeler et Haber, 2011). On y discute abondamment de la spécialité en termes de rôles, de solution aux difficultés d'accès à des soins de santé mentale; il y est également question des obstacles au déploiement de ces spécialistes et de recommandations pour favoriser leur intégration. L'ICS-SM/PSY sera en mesure d'évaluer les troubles mentaux à tous les âges et d'intervenir dans le cadre d'une approche globale intégrant des soins de santé mentale et physique et d'un partenariat basé sur une relation thérapeutique et sur l'éducation en santé. Elle aidera la personne et ses proches à comprendre la maladie et ses effets, et les accompagnera dans leurs décisions concernant les modalités thérapeutiques possibles et l'adoption de comportements favorables au rétablissement et à la santé. Outre le suivi clinique qui vise à gérer les symptômes et les effets secondaires des médicaments de façon optimale, ses interventions seront fondées sur des résultats probants et adaptées selon les priorités, les forces et le contexte du client.

Un consensus ressort des écrits : les infirmières spécialisées doivent se retrouver là où les soins de santé mentale sont majoritairement prodigués, soit dans la communauté. Le renforcement des services de première ligne en santé mentale se fonde sur la présence, au sein de ces services, de professionnels ayant des connaissances, des habiletés et des attitudes leur

Des infirmières cliniciennes spécialisées en santé mentale et soins psychiatriques intégreront donc bientôt le système de santé.



permettant d'accueillir adéquatement la personne atteinte d'un trouble mental et ses proches, d'évaluer les troubles mentaux et les problèmes de santé physique qui en découlent, de dispenser des soins de qualité et d'assurer le passage du client vers les services requis au moment opportun.

La maîtrise en santé mentale et en soins psychiatriques

Le programme de maîtrise vise l'acquisition de connaissances qui constituent la base de toute pratique avancée (épistémologie et recherche), ainsi que de connaissances approfondies sur les enjeux en santé mentale, la psychopathologie, la psychopharmacologie, l'évaluation des troubles mentaux, les interventions psychothérapeutiques auprès des personnes présentant des troubles mentaux légers, modérés ou graves, et des troubles concomitants. Le développement des habiletés et des attitudes requises est assuré au moyen de stages étroitement supervisés par un professionnel répondant aux critères établis à cet effet par l'OPQ (2012).

La présence de ces infirmières dans les services généraux renforce l'idée que les soins de santé mentale sont dispensés avec la même rigueur que les soins de santé physique.

Des retombées prometteuses

Selon les écrits, la présence d'infirmières spécialisées en santé mentale dans les services de première ligne comporte de nombreux avantages : accès plus facile et rapide à des soins et services, meilleur arrimage avec les médecins de familles, implication accrue du client dans une démarche de rétablissement ou de recouvrement de la santé, diminution du recours à des services d'urgence et du nombre d'hospitalisations. La promotion de la santé physique, une composante critique du rétablissement, contribue à diminuer la dichotomie entre le physique et le mental, de même que la stigmatisation générée par la fragmentation des services. La présence de ces infirmières dans les services généraux renforce l'idée que les soins de santé mentale sont dispensés avec la même rigueur que les soins de santé physique. Selon certaines études, l'ajout d'une infirmière spécialisée en santé mentale dans les urgences permettrait aux membres des équipes d'améliorer leurs habiletés à entrer en relation avec les personnes atteintes de troubles mentaux, de diminuer le temps de séjour à l'urgence, ainsi que le stress du personnel, des clients et de leurs proches (Nicholls et coll., 2011; Clarke, 2010). L'importance d'intensifier la recherche sur les résultats reliés à la contribution d'ICS-SM/PSY revient constamment dans les écrits.

Voies d'avenir

Les ICS-SM/PSY seront probablement nombreuses à vouloir poursuivre leur formation en vue de devenir infirmières psychothérapeutes. Par ailleurs, une autre voie s'ouvre rapidement dans d'autres pays, soit l'infirmière praticienne spécialisée en santé mentale. Celle-ci, contrairement à l'ICS-SM/PSY, peut poser des diagnostics médicaux, prescrire des tests de diagnostic et des médicaments, et effectuer certaines interventions habituellement réservées aux médecins. Bien que plusieurs acteurs appuient ce courant au Québec, l'idée demeure controversée. Dans la mesure où elles arriveront à former une masse critique de main-d'œuvre et à exercer pleinement leur rôle, tout porte à croire que les ICS-SM/PSY constitueront de nouvelles ressources qui permettront de maximiser l'utilisation des compétences des médecins et d'accroître l'accès à des soins de santé mentale de qualité.

Bibliographie

1. Clarke, D.E., Dusome, D. & Hughes, L. (2007). Emergency department from the mental health client's perspective. *International Journal of Mental Health Nursing*, 16(2), 126-131.
2. Hanrahan, N.P., Delaney, K.R., & Stuart, G.W. (2012). Blueprint for development of the advanced practice psychiatric nurse workforce. *Nursing Outlook*, 60(2), 91-104.
3. Nicholls, D., Gaynor, N., Shafiei, T., Bosanac, P. & Farrell, G. (2011). Mental health nursing in emergency departments: the case for a nurse. *Journal of Clinical Nursing*, 20(3-4), 530-536.
4. Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (2012). *La spécialité infirmière en santé mentale et psychiatrique intégrant la formation relative à l'évaluation des troubles mentaux*. Québec : OIIQ, 120p.
5. Office des professions du Québec (2012). *Guide explicatif de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*. Québec : OPQ, 87p.
6. Wheeler, K. & Haber, J. (2004). Development of psychiatric-mental health nurse practitioner competencies: opportunities for the 21st century. *American Psychiatric Association*, 10(3), 129-138.